



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 JUILLET 2015**

L'An deux mille quinze le 8 JUILLET à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 2 JUILLET deux mille quinze, s'est réuni en séance publique ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, Maire.

**Étaient présents :** Madame Evelyne GALERA, Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Prescilia LAKEHAL, Monsieur Rémi FOURMAUX, Madame Claire REBOUL, Monsieur Grégory NOWAK, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Dominique CHARVOLIN, , Monsieur Jérôme CROZET, Monsieur Didier DUPIED, Madame Anne CECERE, Monsieur Alexandre MARTIN, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Françoise BUATOIS, Madame Karen FRECON, Monsieur Marc LEONARD, Madame Mégane HERNANDEZ ( est arrivé au rapport 15/54), Monsieur Philippe BARTHOLUS (est arrivé au rapport 15/55), Madame Brigitte PAILLASSEUR, Monsieur Pierre MENARD, Madame Annie FORNELLI DELLACA, , Madame Nicole LARMAGNAC, Monsieur Daniel SERANT.

**Absents Représentés :** Madame Raphaëlle BRUN (a donné procuration à Monsieur Damien COMBET), Madame Sandie MARECHAL (a donné procuration à Madame Prescilia LAKEHAL).

**Absents excusés :** Madame Mégane HERNANDEZ (a été absente jusqu'au rapport 15-54), Monsieur Philippe BARTHOLUS (a été absent jusqu'au rapport 15-55), Monsieur Eric BUBLEX

**Secrétaire de séance :** Madame Mégane HERNANDEZ est désignée secrétaire de séance.

## **- CHAPONOST -**

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance Ordinaire Publique du mercredi 8 JUILLET 2015 à 19 h 30</b> <b>ORDRE DU JOUR</b></p>
--

- ✓ Vérification du quorum
- ✓ Annonce des procurations
- ✓ Désignation du Secrétaire de Séance
- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 17 JUIN 2015
- ✓ Adoption de l'ordre du jour

### **Rapport n°15/53 – ENFANCE JEUNESSE**

*Rapporteur* : Madame Claire REBOUL

Centre social Le Saunier – convention d'objectifs et de moyens relative à l'animation du temps péri-éducatif

### **Rapport n°15/54 – ENFANCE JEUNESSE**

*Rapporteur* : Madame Claire REBOUL

Centre social Le Saunier – avenant à la convention d'objectifs et de moyens – subvention complémentaire 2015

### **Rapport n°15/55 – FINANCES**

*Rapporteur* : Madame Patricia GRANGE

Décision modificative n°1 du budget principal de la commune de Chaponost

### **Rapport n°15/56 – FINANCES**

*Rapporteur* : Madame Patricia GRANGE

Marché public de fourniture et confection de repas pour l'EHPAD La Dimerie : avenant n°2

### **Rapport n°15/57 – CULTURE**

*Rapporteur* : Madame Prescilia LAKEHAL

Règlement de fonctionnement de la salle d'exposition du Cuvier

### **Rapport n°15/58 – CULTURE**

*Rapporteur* : Madame Prescilia LAKEHAL

Salle d'exposition du Cuvier – création et modification de tarifs

### **Rapport n°15/59 – PERSONNEL**

*Rapporteur* : Monsieur Didier DUPIED

Régime indemnitaire : indemnité spécifique de service

### **INFORMATIONS :**

- Information sur les décisions du maire :
- - Décision n° 2015/03 conclusion du louage de la parcelle AD n° 338 et 341, sise lieu-dit Le Bourg à Chaponost, au profit de la SCCV LES TERRASSES DU BOULARD
- Informations diverses

*Le procès – verbal de la séance du 17 juin est adopté à l’unanimité.*



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

8 JUILLET 2015

---

**Rapport n° 15/53 – ENFANCE - JEUNESSE**

Rapporteur : Madame Claire REBOUL

<p><b>CENTRE SOCIAL LE SAUNIER – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE A L’ANIMATION DU TEMPS PERI-EDUCATIF</b></p>
--

*Exposé des motifs :*

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la commune organise depuis septembre 2014 pour les enfants des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré des activités péri-éducatives le mardi ou le jeudi de 13h30 à 16h30 selon l’école.

Pour l’année scolaire prochaine, il a été proposé au Centre Social Le Saunier d’assurer l’organisation et la gestion de ces activités péri-éducatives dans un souci de cohérence et de complémentarité de l’organisation et de la gestion de l’ensemble des temps périscolaires et extra-scolaires.

Le Centre Social s’engage à maintenir auprès des familles la même qualité de service ; les modalités de fonctionnement resteront quant à elles identiques (tarification, inscription, animations...) à celles de l’année 2014-2015.

Les conditions précises de l’organisation de ces activités sont définies dans la convention jointe en annexe du présent rapport.

Afin de permettre au Centre Social d’assurer cette mission, il est proposé de lui allouer une subvention de 33 200€ pour l’année 2015.

Un questionnaire a été adressé aux familles et sera reconduit chaque année, afin de pouvoir évaluer leur niveau de satisfaction au regard de l’année scolaire écoulée.

*Monsieur le maire précise que la subvention proposée couvre la dernière période de l'année 2015, une autre délibération sera proposée au vote du conseil municipal de décembre prochain pour la seconde partie de l'année scolaire.*

*Daniel Serant ne prend pas part au vote.*

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2015, ci-annexée, confiant au Centre Social Le Saunier l'organisation et la gestion du temps péri-éducatif à compter de la rentrée scolaire 2015.
- **Approuve** pour l'année 2015 le montant de la subvention au Centre Social Le Saunier d'un montant de 33 200 €.

VOTANTS	25
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	25



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

8 JUILLET 2015

---

**Rapport n° 15/54 – ENFANCE JEUNESSE**

Rapporteur : Madame Claire REBOUL

<p><b>CENTRE SOCIAL LE SAUNIER – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2015</b></p>
--

Exposé des motifs :

Le Centre Social Le Saunier est une association à vocation sociale dont les objectifs principaux sont l'accueil, la mise en œuvre d'animations et d'activités pour toutes les générations et de services à finalité sociale.

Cette association organise différents temps d'accueils périscolaires à destination des enfants des écoles primaires publiques en faisant appel à une équipe d'animateurs professionnels. Dans un souci de cohérence et de complémentarité de l'animation proposée sur les temps périscolaires, la commune souhaite confier au Centre Social la gestion de l'animation du temps de midi. Ce sont ainsi 19 animateurs, répartis sur les deux écoles élémentaires Martel et Deux Chênes, précédemment salariés par la commune qui intégreront les effectifs du Centre Social. La coordination assurée par un agent municipal est elle aussi transférée.

Afin de permettre au Centre Social Le Saunier d'assurer cette mission, la commune propose d'allouer une subvention complémentaire de 49 500 € pour l'année 2015.

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexé, confiant au Centre Social Le Saunier la gestion de l'animation du temps de midi à compter de la rentrée scolaire 2015
- **Approuve** pour l'année 2015 le montant de la subvention complémentaire au Centre Social Le Saunier d'un montant de 49 500 €.

*Pierre Menard considère que le processus d'évaluation proposé est une bonne démarche. Il préconise d'étendre cette évaluation en intégrant les impacts financiers du transfert de l'activité de la commune au centre social.*

*Damien Combet rappelle que les conditions de transfert ont été définies clairement avec le Centre Social, le montant de la subvention municipale ne dépassera pas le coût actuel de l'activité.*

*Daniel Serant ne prend pas part au vote.*

VOTANTS	26
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	26



COMMUNE DE CHAPONOST

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU**

**8 JUILLET 2015**

**Rapport n° 15/55 - FINANCES**

Rapporteur : Madame Patricia GRANGE

<b>DECISION MODIFICATIVE n° 1 du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHAPONOST</b>
--

Exposé des motifs :

Cette première décision modificative concerne le budget primitif 2015 de la commune de Chaponost adopté lors du conseil municipal du 17 décembre 2014 et complété par le budget supplémentaire du 8 avril 2015.

Elle a pour objet diverses modifications en section de fonctionnement au regard des notifications des dotations par l'Etat, du changement de gestionnaire du temps péri-éducatif et du temps méridien ainsi que de la prise en compte de divers ajustements en dépenses et en recettes depuis le début de l'année.

En dépenses de fonctionnement, ces mouvements entraînent les modifications suivantes :

- Le chapitre 011 charges à caractère général : - 5 200 € (transfert de la dépense liée à l'acquisition de petit équipement pour le temps péri-éducatif).
- Le chapitre 012 charges de personnel : - 89 500 € (diminution relative au transfert de la gestion des temps péri-éducatif et méridien).
- le chapitre 65 autres charges de gestion courante : + 63 700 €
  - Il s'agit pour 82 700 € de subventions à destination de l'association centre social Le Saunier en raison des transferts évoqués ci-dessus soit 33 200 € liés pour les activités péri-éducatives et 49 500 € pour les activités du temps méridien.
  - L'intégration du résultat excédentaire reporté du CCAS entraîne une réduction de sa subvention d'équilibre de 19 000 €.
- Le chapitre 66 charges financières : - 1 600 € (diminution des intérêts liés aux prêts à taux variable de la commune).

La contrepartie de cette diminution des dépenses consiste dans :

- Une diminution de 24 600 € du chapitre 70, produits des services, du domaine et ventes diverses, correspondant au transfert des recettes des usagers des temps péri-éducatifs (33 000 €) moins le remboursement du salaire des agents mis à disposition du centre social Le Saunier (8 400 €).
- Une augmentation de 14 563 € du chapitre 73, impôts et taxes, liée à la notification de rôles supplémentaires par le Trésor public.
- Une diminution de 35 342 € du chapitre 74, dotations subventions et participations, suite à la notification par les services de l'Etat du montant 2015 de la dotation globale de fonctionnement.
- Une augmentation de 12 779 € du chapitre 75, autres produits de gestion courante, au regard des recettes issues de la location des biens immobiliers de la commune.

En annexe un document détaille ces mouvements par article.

*En réponse à Daniel Serant qui souhaite savoir si la capacité d'autofinancement demeure identique, Patricia Grange répond positivement.*

*Damien Combet informe le conseil municipal des mises à disposition de personnel organisées dans le cadre du transfert de gestion des temps péri-éducatif et du temps de midi de la commune au centre social.*

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Approuve** la décision modificative n ° 1 qui s'équilibre comme suit :

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses**

Chapitre 011 – Charges à caractère général	- 5 200.00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	- 89 500.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	+ 63 700.00 €
Chapitre 66 – Charges financières	- 1 600.00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>- 32 600.00 €</b>

**Recettes**

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine	- 24 600.00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	+ 14 563.00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	- 35 342.00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	+ 12 779.00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>- 32 600.00 €</b>

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28





COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

8 JUILLET 2015

**Rapport n° 15/56 - FINANCES**

Rapporteur : Madame Patricia GRANGE

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET CONFECTION DE REPAS POUR  
L'EHPAD LA DIMERIE : AVENANT N°2**

Exposé des motifs :

Le marché porte sur la confection des repas destinés aux résidents de l'établissement La Dimerie. Par délibération en date du 14 juin 2012, le Conseil municipal a approuvé l'attribution de ce marché à l'entreprise R2C, sise 1 Esplanade de France à Saint Etienne (42008) pour un montant estimatif de 802 064.00 € HT (sur 3 ans) et autorisé Monsieur le Maire à le signer.

Au vu du contexte local actuel d'optimisation des dépenses et des enjeux de mutualisation en cours de réflexion au niveau communautaire, il est proposé de conclure un second avenant à ce marché afin de prolonger sa durée d'exécution jusqu'au 31 mai 2016.

L'attribution de ce marché ayant été l'aboutissement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, elle avait été soumise à la commission d'appel d'offres. Ce projet d'avenant a donc également été soumis à la commission d'appel d'offres qui, lors de sa réunion du 2 juillet 2015, en a approuvé le contenu.

Au vu des délégations confiées par le Conseil municipal à Monsieur le Maire, la signature de cet avenant est, en outre, soumise à délibération du Conseil municipal.

Il est donné lecture, au Conseil municipal, du projet dudit avenant, joint au présent rapport.

*Pierre Menard souhaite connaître la teneur des enjeux de cette mutualisation.*

*Damien Combet explique la démarche de mutualisation engagée au niveau intercommunal concernant en particulier la commande publique et les affaires juridiques. Ce projet de mutualisation fera l'objet d'une présentation plus complète et détaillée lors d'un prochain conseil municipal, il devrait favoriser le développement des groupements de commande entre les communes et la CCVG mais aussi entre les*

*communes elles – même. Le marché de fourniture et de confection de repas de l'EHPAD pourrait faire l'objet d'un groupement de commandes.*

*Pierre Menard rappelle les limites du groupement de commandes, cette procédure n'est pas toujours la plus adaptée selon la nature de la prestation.*

Délibération :

**Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **approuve** la conclusion de l'avenant n°2 au marché intitulé « Fourniture et confection de repas pour l'EHPAD « La Dimerie », dans les termes présentés au Conseil.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cet avenant.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

Du

8 JUILLET 2015

---

## **Rapport n° 15/57 CULTURE**

Rapporteur : Madame Prescilia LAKEHAL

<b>REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE D'EXPOSITION DU CUVIER</b>
---

### **Exposé des motifs :**

La salle d'exposition du Cuvier située 55, avenue Paul Doumer a été ouverte le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

La commission Culture réunie le 15 avril 2015 a revu le règlement de fonctionnement et proposé des modifications. Celles-ci ont été présentées et discutées avec les associations et les artistes Chaponois, utilisateurs de la salle, le 17 juin 2015.

Les modifications suivantes sont proposées :

### **Article 4 : sélection des exposants**

L'adjoint-e à la culture validera les demandes en fonction des disponibilités de la salle. Il-elle pourra, si nécessaire, réunir la commission Culture pour valider un dossier de candidature.

### **Article 6 : mise à disposition de la salle**

L'utilisation de cette salle est gratuite pour les associations et artistes chaponois. Un tarif sera appliqué aux non Chaponois d'un montant de 20 € pour une location sur la durée du week-end et de 50 € pour une location la semaine.

### **Article 7 : Soutien à une association caritative**

En cas de ventes une contribution à hauteur de 5% du montant de la recette des ventes sera appliquée à chaque exposant sur une base déclarative ; cette contribution sera reversée à une association caritative.

Au terme de chaque exposition, l'utilisateur fournira la liste des œuvres vendues et établira un chèque à l'ordre du trésor public d'un montant équivalent à 5% des ventes réalisées.

Chaque année, le conseil municipal décidera de l'association à laquelle les fonds récoltés seront reversés en fin d'année.

### **Article 9 : communication**

Les exposants assureront eux-mêmes la communication de l'exposition mais la commune mettra à disposition les supports suivants :

- information sur le site internet de la commune
- information sur panneaux lumineux
- information sur la page Facebook de la commune

Tout document (affiche, flyer) devra faire apparaître le logo de la commune, comme soutien à l'exposition.

Par ailleurs, la commission Culture a souhaité distinguer les expositions organisées salle du Cuvier de celles organisées dans le hall de la médiathèque. Toute exposition à vocation commerciale sera donc organisée exclusivement dans la salle du Cuvier. Le hall de la médiathèque sera quant à lui dédié aux expositions grand public et gratuites.

*Pierre Menard propose que les artistes disposent de la possibilité de faire don à la commune d'une de leur œuvre en contrepartie de l'usage de cette salle.*

*Cette possibilité lui paraît plus adaptée que celle proposée consistant à reverser un pourcentage de leur recette.*

*Monsieur le maire estime cette proposition intéressante mais craint qu'elle ne puisse se concrétiser.*

*Il propose par ailleurs de faire retirer le panneau « Exposition » installé à l'entrée de la maison Berthelot.*

*Prescilia Lakehal est tout à fait d'accord avec cette proposition.*

Délibération :

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Approuve** le nouveau règlement de fonctionnement ci-annexé.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0

POUR	28
------	----



COMMUNE DE CHAPONOST

CONSEIL MUNICIPAL

DU

8 JUILLET 2015

**Rapport n° 15/58 CULTURE**

Rapporteur : Madame Prescilia LAKEHAL

## **SALLE D'exposition du cuvier - CREATION ET MODIFICATION DE TARIFS**

### **Exposé des motifs :**

Dans le cadre de la modification du règlement de fonctionnement de la salle d'exposition du Cuvier, il est nécessaire de créer deux nouveaux tarifs.

La délibération du 21 janvier 2015 relative aux tarifs précise que concernant les locations de salles, il est appliqué une différenciation des tarifs selon les principes suivants :

- Gratuité de la location pour les artistes et les organismes associatifs Chaponois utilisant la salle sans droit d'entrée.
- Application d'une tarification pour les usagers ne résidant pas sur le territoire de la commune.

Conformément à la délibération du 21 janvier 2015 et à l'article 4 du nouveau règlement de la salle d'exposition du Cuvier, il est proposé d'appliquer pour la location de cette salle à toute association ou artiste non Chaponois les tarifs suivants :

- Location pour le week-end: 20 €
- Location pour la semaine : 50 €

Il est également proposé de modifier le pourcentage des recettes des ventes reversé à la commune au profit d'une association caritative de 15 % prévus précédemment à 5 %.

Le montant de la caution fixé à 200 € demeure identique.

### **Délibération :**

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Approuve** la création de deux tarifs pour la location de la salle d'exposition du Cuvier appliqués aux associations et artistes non Chaponois :

- Location pour le week-end: 20 €
- Location pour la semaine : 50 €

- **Modifie** le pourcentage de vente reversé à la commune en le fixant à 5%.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28



COMMUNE DE CHAPONOST

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU**

**8 JUILLET 2015**

---

**Rapport n° 15/59 PERSONNEL**

Rapporteur : Monsieur Didier Dupied

<b>REGIME INDEMNITAIRE- INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE</b>
---

Exposé des motifs :

Par délibération n° 04/35 du 11 mars 2004, le conseil municipal a instauré l'indemnité spécifique de service. Le décret n° 2012-1294 du 27 décembre 2012 modifiant le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussée et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement ainsi que le décret n° 2014-1404 du 25 novembre 2014 modifiant le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement, ayant modifié le coefficient par grade, il est nécessaire d'actualiser la délibération précitée.

Il convient de remplacer le tableau de l'indemnité spécifique de service de la délibération n° 04/35 du 11 mars 2004 par celui de la présente délibération :

GRADE	Coefficient du grade	Modulation Individuelle	
		Mini	Maxi
Ingénieur Principal ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade (à partir du 6 <sup>e</sup> échelon)	51	73,5 0	12 2,5 0
Ingénieur Principal n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade (à partir du 6 <sup>e</sup> échelon)	43	73,5 0	12 2,5 0
Ingénieur Principal (du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>e</sup> échelon)	43	73,5 0	12 2,5 0
Ingénieur (à partir du 7 <sup>e</sup> échelon)	33	85	11 5
Ingénieur (du 1 <sup>er</sup> au 6 <sup>e</sup> échelon)	28	85	11 5
Technicien Principal de 1 <sup>re</sup> classe	18	90	11 0



Technicien Principal de 2 <sup>e</sup> classe		16	90	11 0
Technicien		12	90	11 0

*Délibération :*

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité**

- **Approuve** la modification de la délibération n° 04-35 du 11 mars 2004 instaurant l'indemnité spécifique de service.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

**Informations :**

- *Dissolution de l'association Chaponost Athlétisme : Annie Fornelli regrette la disparition de cette association qui serait la conséquence de la diminution de la subvention communale. Cette association a été très investie sur la commune durant plus de 35 ans, et a été particulièrement active sur des sujets tels que l'intergénérationnel et de la mixité. Monsieur le maire regrette également cette disparition et partage l'avis d'Annie Fornelli s'agissant de son investissement sur la commune. A la demande de monsieur le maire, Eric Adam, qui a participé à la dernière assemblée générale, en donne les raisons.*

*L'association n'était pas déficitaire en dépit de la réduction du niveau de la subvention communale appliquée pour l'année 2015.*

*Le président de Chaponost Athlétisme a décidé cette dissolution considérant que cette diminution de subvention constituait un désaveu alors même que la situation financière de l'association n'était pas menacée.*

*Didier Dupied rappelle que la décision de réduire le niveau de la subvention au bénéfice de cette association dans l'objectif que son montant soit plus équitable au regard de celui octroyé aux autres associations a été débattue en commission vie associative et en commission finances et n'a fait l'objet d'aucune observation.*

*Pierre Menard conteste cette position, le groupe Chaponost Ensemble a exprimé à plusieurs reprises qu'il était opposé aux diminutions des subventions.*

*Françoise Dumas, adhérente de l'association indique avoir été très surprise de la position du Président qui a opposé une fin de non - recevoir à toute proposition de ne pas dissoudre l'association évoquant alors « la fermeture de son club ».*

*Eric Adam regrette que l'association n'ait jamais sollicité de subventions pouvant émaner d'autres financeurs tels que la DDRJS, La Région ou le Département.*